

 Syndicat des Eaux du Bas-Léon	COMITE SYNDICAL DU 8 OCTOBRE 2026		Délibération	
			N° 51/2026	
			Autres	8. 8

Le jeudi 8 octobre 2026, à 10 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, convoqués légalement le 1^{er} octobre 2026, se sont réunis à la salle du Conseil Communautaire de Pays des Abers, à Plabennec, sous la présidence de Monsieur Christophe BÈLE.

Nombre de DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 28	PRESENTS : Laurent ABASQ, Wilfried ARS, Christophe BÈLE, Guillaume BODENEZ, David CARREGA, Martial CLAVIER, Christophe COLIN, Gilles GOMBERT, Nadège HAVET, Axelle LAMOUR, Olivier LE FUR, Mikaël LE MENE, Olivier MARZIN, Catherine MASSON, Gérard MITCHOVITCH, Henri-Marc PAYEN, Jean-François TREGUER
QUORUM : 15	POUVOIRS : Mickaël ABARNOU a donné pouvoir à Martial CLAVIER, Yves-Marie GILET a donné pouvoir à Gilles GOMBERT, Philippe MASQUELIER a donné pouvoir à Guillaume BODENEZ, Gilles MOUNIER a donné pouvoir à Christophe BELE, Odile PAGE a donné pouvoir à Christophe COLIN, André TALARMIN a donné pouvoir à Jean-François TREGUER
PRÉSENTS : 17	
VOTANTS : 23	ABSENTS-EXCUSES : Ronan AUDREN, Jean-Luc CABON, Franck COCAIGN, René PAUGAM, Sandra ROUDAUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe COLIN

Programme Breizh-Bocage - Travaux 2026/2027 et animation 2027

Une 10^{ème} campagne de travaux bocagers est engagée, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, sur la période 2026-2027 depuis la fin de l'été 2026. Cette campagne se déroule à l'échelle des bassins versants de l'Aber Wrac'h, de la Flèche et des sources de l'Aber Ildut (communes de Plouzané et Guilers).

Sont prévues des créations et/ou restaurations de talus et de haies, des créations ou fermetures d'entrées de champs et l'entretien estival des nouveaux linéaires (année n) ainsi que des précédents travaux (années n+1 et n+2). Des tailles de formation ainsi que des travaux de gestion des haies pourront aussi être proposés sur le territoire.

Le budget prévisionnel de cette nouvelle campagne de travaux est établi sur la base d'une réalisation d'environ 10 km de travaux sur le BV de l'Aber Wrac'h et 0.5 km sur le BV de la Flèche pour 150 000 € HT / 200 000 € TTC (coûts forfaitaires).

Depuis la campagne de travaux 2023-2024, du fait du passage au programme Breizh Bocage 3, le temps dédié à l'animation des travaux (rencontre avec les agriculteurs, préparation des dossiers, rédaction des marchés de travaux, suivi des travaux, plans de gestion des haies...) est inclus dans la même demande de subvention auprès des financeurs.

Le montant prévisionnel de l'animation du technicien bocage liée aux travaux pour l'année 2027 (coût forfaitaire de 34.12 €/h) est estimé à 55 000 € pour 1 ETP (1 607h).

Les subventions allouées, sur la base de coûts forfaitaires, devraient représenter 65 % du budget HT. Les financements se répartissent principalement entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne, et les Fonds Européens.

Le reste à charge après subvention, pour les travaux, sera réglé par :

- le Syndicat concernant les travaux réalisés sur l'Aber Wrac'h en amont de la prise d'eau,

- la CCPA (via convention avec le Syndicat) pour les travaux réalisés sur d'eau,
- Brest Métropole (via convention) pour les travaux réalisés sur Plouzané et Guilers,
- les agriculteurs (via convention) sur le territoire de la Flèche.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Approuve** les programmes d'actions travaux et animation,
- **Approuve** les plans de financement prévisionnels pour les travaux et l'animation,
- **Donne pouvoir à la Présidence** pour solliciter auprès des financeurs les subventions liées au dispositif Breizh-Bocage ainsi que pour signer toutes pièces administratives et comptables afférentes,
- **Autorise la Présidence** à signer les conventions financières et avenants nécessaires à la réalisation des actions des programmes 2026-2027 avec les EPCI et agriculteurs,
- **Autorise la Présidence** à procéder aux dépenses, à mettre en œuvre les différentes procédures nécessaires à la réalisation des actions des programmes 2026-2027, en application des règles de la Commande Publique, et à signer et exécuter tous documents à cet effet (notamment le marché de travaux).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que devant.

Le secrétaire de séance signé
Christophe COLIN

À Kernilis, le 08/10/2026

POUR COPIE CONFORME,
Le Président du Syndicat

Christophe BÈLE

